

**FRANCE**


Les proviseurs veulent simplifier la réforme du bac

ÉDUCATION

Les épreuves communes de contrôle continu prévues par la réforme du bac se dérouleront à partir de janvier pour les élèves de première.

Les proviseurs redoutent « des usines à gaz ».

Marie-Christine Corbier

 @mccorbier

Deux semaines après la fin des vacances estivales, les proviseurs se félicitent d'« une rentrée technique réussie », selon leur principal syndicat, le SNPDEN. Tous les regards étaient concentrés, cette année, sur le lycée, avec la fin des séries qui s'applique aux élèves de première. Selon l'enquête du syndicat – à laquelle 30 % des collèges et lycées ont répondu –, 94 % ont un avis « plutôt positif » sur la réforme du lycée portée par le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.

Mais ils s'inquiètent de sa mise en œuvre et, notamment, du déroulement des épreuves communes de contrôle continu qui doivent être organisées durant les années de première et de terminale. Ces épreuves ont été conçues, selon Jean-Michel Blanquer, pour inciter les élèves à « travailler en continu plutôt qu'à

bachoter ». Elles pourront avoir lieu en janvier et avril de l'année de première, puis en décembre de l'année de terminale, selon le site du ministère de l'Éducation nationale, qui le précise « à titre indicatif » puisque « l'organisation relèvera des établissements ». Le principal syndicat d'enseignants, le SNES-FSU, vient de demander « la suppression de la première session » de ces épreuves, en évoquant une « impréparation totale ».

« Complication inutile »

« C'est l'angle le plus aigu de la difficulté de la réforme du bac », prévenait la semaine dernière Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN, en présentant son enquête de rentrée dans laquelle 27 % des chefs d'établissement considèrent ces



épreuves comme « *une complication inutile* ». Un sur deux veut « *aller plus loin dans la simplification* ». Les interrogations sont nombreuses : faudra-t-il un sujet unique issu de la banque nationale d'épreuves pour tous les élèves de première ou est-ce que chaque enseignant pourra demander un sujet différent et faire passer les épreuves au moment qu'il souhaite ? Combien y aura-t-il de sujets principaux et de secours ? La convocation des élèves devra-t-elle être formelle ou via un simple message électronique ? « *Pour l'organisation de l'établissement, ce n'est pas pareil* », glisse Philippe Vincent.

Il évoque aussi la numérisation des copies, destinée à préserver l'anonymat des candidats : « *Si un professeur vous amène à 11 heures un lot de 30 copies que vous pouvez numériser en deux minutes et qui génère ensuite des copies anonymisées, ce n'est pas la même chose que s'il faut récupérer 350 copies sur huit jours avec des stocks énormes à numériser* », dit-il encore. Le ministère de l'Éducation laisse toute lati-

tude aux lycées pour en décider, mais les proviseurs redoutent déjà « *la pression des inspecteurs de l'Éducation nationale et des directions des examens* », alors qu'ils commencent à « *recevoir des notes et des circulaires expliquant comment utiliser [leur] autonomie* ». Autre incertitude : quelle sera l'attitude des enseignants ? Vont-ils réclamer une organisation très nationale, avec des sujets communs à tous – pour éviter les risques d'un

« On ne va pas mettre nos élèves de seconde et de terminale dehors pour faire passer des épreuves de spécialité de première ! »

PHILIPPE VINCENT
Secrétaire général du SNPDEN

« *bac local* », principale critique des syndicats opposés à la réforme – ou voudront-ils mener eux-mêmes leurs évaluations de contrôle continu à leur rythme, comme pour les devoirs surveillés actuels ?

Interrogé sur ce sujet l'an dernier, au Sénat, Jean-Michel Blanquer avait assuré : « *Bien entendu, l'objectif n'est pas de créer une lourdeur supplémentaire dans le système. Il est, au contraire, d'épouser des pratiques qui existent déjà, comme celle des baccalauréats blancs.* »

Mais les proviseurs redoutent « *un vrai-faux contrôle continu* », qui reviendrait à organiser « *des mini-bacs trois fois dans l'année* » et à « *recréer des usines à gaz* ». « *Ce modèle-là fonctionnait avec l'ancien bac, lorsque tous les autres élèves avaient quitté l'établissement. Mais on ne va pas mettre nos élèves de seconde et de terminale dehors pour faire passer des épreuves de spécialité de première !* » prévient Philippe Vincent, qui regrette que le ministère de l'Éducation « *n'ait pas osé trancher la question du vrai contrôle continu* ». ■



► 17 septembre 2019 - N°23034



De multiples questions se posent sur les épreuves communes de contrôle continu qui doivent être organisées durant les années de première et de terminale. *Photo Nicolas Tavernier/RÉA*